

Inscription au chômage

— Guide du demandeur d'emploi



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Service public de l'emploi SPE
Amt für den Arbeitsmarkt AMA



Recherchez un emploi sans attendre

Vous devez rechercher un emploi (2 à 3 candidatures par semaine) avant le premier jour de chômage, c'est-à-dire :

- > pour les contrats de travail de durée indéterminée : pendant le délai de congé ;
- > pour les contrats de travail de durée déterminée : durant les 3 derniers mois du contrat ;
- > pour les contrats saisonniers : durant les 3 derniers mois du contrat ;
- > pour les missions temporaires jusqu'à trois mois : pendant toute la durée de la mission ;
- > pour les missions temporaires de plus de trois mois : pendant les trois derniers mois de la mission ;
- > au terme d'une formation : dès la connaissance des résultats, si vous êtes à la recherche d'un emploi ;
- > pour les femmes venant d'accoucher : dès le début de la 15^e semaine suivant l'accouchement ;
- > dans les autres cas : durant les 3 derniers mois précédant votre inscription (par ex. en cas d'absence à l'étranger).

 Respectez ces délais et gardez les preuves de vos recherches d'emploi afin d'éviter toute sanction !

Dès votre inscription au chômage

A faire rapidement ! Suite à votre inscription, afin de bien préparer votre premier entretien de conseil, vous devez :

- > dans les 5 jours ouvrables : transmettre **vos curriculum vitae (CV) mis à jour** à l'ORP ;
- > dans les 5 jours ouvrables : suivre la **formation obligatoire en ligne sur vos droits et devoirs** sur www.orp-rav-fr.ch.

 Vos délais personnels sont inscrits sur votre formulaire d'inscription remis par votre ORP.

Autres documents à fournir :

A l'ORP

Votre conseiller ORP vous contactera pour fixer un premier entretien.

Pour ce rendez-vous, veuillez apporter :

- > les copies de vos certificats, diplômes et attestations (études, travail, formation continue) ;
- > votre lettre de licenciement ou vos contrats et documents pour les missions temporaires ;
- > les preuves de vos recherches d'emploi.

 Pour toute question sur le **chômage** ou la **recherche d'emploi**, contactez votre ORP.

A la caisse de chômage

Pour recevoir vos indemnités, vous devez vous inscrire à la caisse de chômage publique ou privée de votre choix et lui remettre :

- > votre CV à jour ;
- > une copie de l'inscription au chômage remise par votre ORP ou votre commune ;
- > le formulaire « Demande d'indemnités de chômage » complété ;
- > le dernier contrat de travail ou le(s) contrat(s) de mission des 2 dernières années ;
- > si vous avez des enfants, le formulaire « Obligation d'entretien envers des enfants » complété ;
- > une copie de la carte bancaire ou postale (le compte doit être ouvert à votre nom) ;
- > pour les personnes étrangères : une copie du permis de séjour.

Uniquement si vous avez cotisé à l'assurance-chômage :

- > les attestations des employeurs des 2 dernières années (1 formulaire par employeur) ;
- > les 12 dernières fiches de salaire ;
- > la lettre de résiliation du contrat de travail.

Uniquement si vous n'avez pas cotisé à l'assurance-chômage :

- > si vous avez effectué des études : le diplôme d'études le plus élevé ;
- > une attestation de plus de 10 ans de domicile en Suisse.

D'autres documents peuvent être demandés en fonction des pièces remises.

La liste des caisses de chômage est disponible sous www.fr.ch à la page « [Inscription au chômage](#) ».

 Pour toute question sur vos **indemnités** de chômage, contactez votre caisse de chômage.

Durant le chômage: vos droits et devoirs

Vos droits

- > Indemnité-chômage : le montant et la durée d'indemnisation dépendent de votre situation personnelle (salaire, enfant(s) à charge, etc.).
- > Conseils et accompagnement de l'ORP : vous serez suivi par un conseiller ORP pendant votre période de chômage. Il définit avec vous des objectifs et un plan d'actions personnalisé pour vous aider à retrouver un emploi.
- > Mesures du marché du travail : suivi de cours, de programmes d'emploi, etc. pour améliorer vos capacités à trouver un nouvel emploi.

Vos devoirs

Vous devez faire des efforts raisonnables pour éviter ou raccourcir votre période de chômage. Sinon votre droit aux indemnités risque d'être suspendu ou annulé.

- > Faites des recherches d'emploi de bonne qualité et en quantité suffisante (le nombre est défini par votre conseiller ORP).
- > Continuez impérativement vos recherches d'emploi lors d'un gain intermédiaire.
- > Transmettez votre formulaire « Preuves de recherches personnelles en vue de trouver un emploi » à votre ORP **à la fin du mois**, mais au plus tard le 5^e jour du mois suivant.
- > Transmettez le formulaire « Indication de la personne assurée » à votre caisse de chômage **à la fin de chaque mois**.
- > Participez à tous les rendez-vous de l'ORP.
- > Postulez aux emplois proposés par votre conseiller ORP et acceptez tout emploi convenable.
- > Soyez joignable dans les 24 heures.
- > Signalez à l'ORP et à la caisse de chômage tous les changements vous concernant (déménagement, nouvel emploi, etc.).

En cas de maladie

- > Le versement de vos indemnités de chômage s'arrête dès le 31^e jour de maladie ou le 45^e jour cumulé. Pour éviter une perte de revenu, il est conseillé d'avoir une assurance perte de gain (APG).
- > L'Etat de Fribourg subventionne sous certaines conditions la prime APG (renseignements auprès de votre caisse de chômage).

 Tous les détails sur vos droits et devoirs sont dans la formation en ligne sur www.orp-rav-fr.ch !

Services en ligne pour les demandeurs d'emploi

Depuis Job-Room.ch, le portail emploi des ORP, vous pouvez vous inscrire au chômage et :

- > Consulter avec cinq jours d'avance les postes vacants annoncés aux ORP.
- > Mettre à jour et envoyer votre dossier de candidature directement à l'ORP.
- > Envoyer chaque mois vos recherches d'emploi à l'ORP (issues de vos courriers, courriels, visites, téléphones).
- > Envoyer chaque mois votre formulaire "Indications de la personne assurée".

Pour profiter de ces services en ligne, vous devez :

- > Obtenir votre login d'accès sur « Info Enregistrement » dans le menu de navigation de Job-Room.ch et suivre les instructions.
- > Choisir vos options dans le menu de gauche : « Chercher emploi » pour consulter les offres ; « Recherches d'emploi » ou « Dossier de candidature » pour envoyer vos documents à l'ORP.

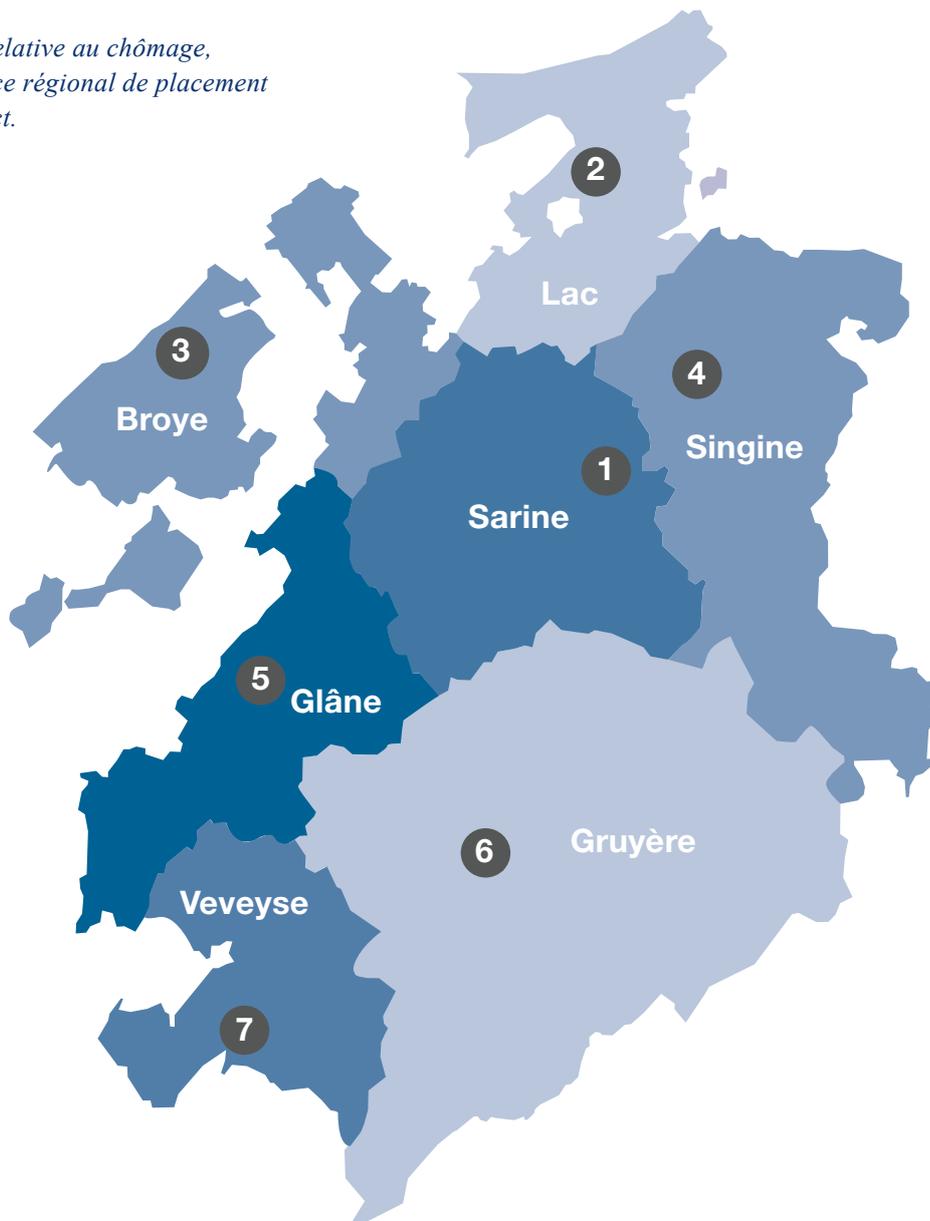
Votre conseiller en personnel se tient à votre disposition en cas de questions.

Le masculin est utilisé sans discrimination pour alléger le texte.



Quel ORP contacter ?

Pour toute question relative au chômage, adressez-vous à l'office régional de placement (ORP) de votre district.



1 ORP Centre, District Sarine
Rte des Arsenaux 15
1700 **Fribourg**
T +41 26 305 96 06
orf@fr.ch

4 ORP Nord, District Singine
Halta 40
3186 **Guin**
T+ 41 26 305 96 15
ord@fr.ch

6 ORP Sud, District Gruyère
Rte de Riaz 18
1630 **Bulle 2**
T +41 26 305 96 10
orb@fr.ch

2 ORP Nord, District Lac
Alte Freiburgstrasse 21
3280 **Morat**
T +41 26 305 96 17
orm@fr.ch

5 ORP Sud, District Glâne
Place St-Jacques 61
1680 **Romont**
T +41 26 305 96 13
orr@fr.ch

7 ORP Sud, District Veveyse
Rte de Vevey 25
1618 **Châtel-St-Denis**
T +41 26 305 96 12
orc@fr.ch

3 ORP Nord, District Broye
Rue Saint-Laurent 5
1470 **Estavayer-le-Lac**
T +41 26 305 96 18
ore@fr.ch

Pour plus d'informations
www.fr.ch/spe

